



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44327</b>	<b>De M. Guy Bricout</b> ( UDI et Indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >commerce et artisanat	<b>Tête d'analyse</b> >Alerte de la Confédération générale de l'alimentation en détail	<b>Analyse</b> > Alerte de la Confédération générale de l'alimentation en détail.
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guy Bricout alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences actuelles de la crise sanitaire sur les entreprises de traiteur et de charcuterie-traiteur. Les dispositifs mobilisés ne suffiront pas à soutenir efficacement ces entreprises, durement fragilisées après deux ans de crise sanitaire et de nombreuses annulations d'évènements qui se poursuivent en 2022. L'aide coûts fixes, instruite au cas par cas, est débloquée tardivement alors qu'il faudrait que les versements soient rapides. Elle est par ailleurs toujours conditionnée à une perte de chiffre d'affaires de 50 %, ce qui exclut *de facto* les entreprises qui exercent une autre activité en parallèle de l'activité de traiteur événementiel comme tel est le cas des artisans charcutiers-traiteurs, boulangeries, fromageries, pâtisseries ou encore poissonneries. L'urgence de la situation réclame une réaction forte du Gouvernement. Alerté fortement par la Confédération générale de l'alimentation en détail, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour l'accompagnement de ces professionnels.